

# SOS PETITE ENFANCE



## en détresse

# Le 19 novembre, la Petite Enfance se mobilise !

## #PetiteEnfanceEnColere #19 novembre

**Les rapports se multiplient, les ouvrages dénonçant les dérives du secteur se succèdent, pourtant, rien n'est fait pour remédier à ces dérives.**

Il manque 10 000 professionnel.le.s pour l'accueil collectif, des sections entières sont fermées en raison de cette pénurie de personnel ; Professionnel. le.s, jeunes enfants, parents, tout le monde est concerné !

Présenté comme une formule miracle, le secteur lucratif s'est illustré par ses mauvaises pratiques.

Les collectivités ont également une part de responsabilité en cédant au moins-disant lors d'appels d'offres où la qualité de l'accueil, la sécurité et le bien-être de nos jeunes enfants sont les grands absents.

**La CGT s'est toujours opposée à la marchandisation et la présence du privé à but lucratif.** Nous avons dès le début alerté sur les graves dérives qui en découleraient... Nous y sommes !

Pour les professionnel.le.s, nos métiers perdent du sens et le seul horizon qu'on nous propose, c'est la rentabilité à tout prix.

Mal considérés, Mal rémunérés, les groupes privés nous transfèrent toute la responsabilité sans nous donner de véritables moyens pour bien faire notre travail.

## Dans le secteur lucratif, on se mobilise pour :

- L'attribution du « **bonus attractivité** » pour l'ensemble du personnel des EAJE ;
- **L'amélioration des conditions de travail** et une véritable reconnaissance des qualifications des métiers de la Petite Enfance ;
- **L'abrogation immédiate de l'arrêté du 29 juillet 2022** relatif aux personnels autorisés à exercer dans les crèches ;
- La stricte **égalité de salaire** entre les femmes et les hommes ;
- **Une politique ambitieuse de la Petite Enfance**, véritable investissement pour l'avenir des enfants et de notre société ;
- **Un véritable service public de la Petite Enfance**, seule alternative à la marchandisation du secteur.
- **La modification du taux d'encadrement** 1 pour 5 en 2027 et 1 pour 4 en 2030 avec la mise en place immédiate d'un décret.



Retrouvez toutes les infos et les points de rassemblements  
sur notre site Internet

[www.sap.cgt.fr](http://www.sap.cgt.fr)